

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART, Directeur

A.A.T.L. – Direction de l’Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFD/408291
N/réf. : GM/AH//7.66/s.512
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place du Nouveau Marché aux Grains. Placement d’une vespasienne.

Demande de permis d’urbanisme– Avis de la CRMS

(Dossier traité par M. Fr. Guillan Suarez)

Suite à votre courrier du 5 décembre 2011 sous référence, réceptionné le 8 décembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l’ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 14 décembre 2011.

Le dossier concerne le placement d’une vespasienne sur le terre-plein central de la place du Nouveau Marché aux Grains, en face du n°8, située dans la zone de protection de l’ensemble classé des immeubles du XVIIIe siècle bordant la place.

Si la Commission ne s’oppose pas au principe même d’installer une vespasienne aux environs de la place du Nouveau Marché aux Grains, elle suggère d’examiner la faisabilité de l’implanter plutôt sur le petit terre-plein situé du côté opposé de la rue Dansaert de manière à mieux préserver le caractère dégagé de la place elle-même.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)